



Bulletin

Société Vaudoise des Maîtres Secondaires
Membre de la Fédération Syndicale SUD

Bulletin SVMS N° 1

JUIN 2020

Au temps du coronavirus Le corps enseignant entre plasticité et revendications

DU CONFINEMENT...

Le 13 mars dernier, alors que l'ensemble des lieux de formation vaudois (écoles ; gymnases ; université) fermait brusquement, dans l'urgence, un monde inédit et incertain s'ouvrait pour des dizaines de milliers de personnes. Alors que dans les principaux lieux de formation, les recommandations des gestes barrières étaient depuis plusieurs semaines déjà en vigueur, alors que la pandémie croissait de façon très rapide dans le canton, alors que de nombreuses voix en appelaient déjà à la fermeture, alors que de nombreux parents d'élèves refusaient d'envoyer leurs enfants à l'école en début de semaine, le Conseil d'État a pris la décision de la fermeture immédiate de tous les lieux de formation le vendredi 13 mars. Depuis plusieurs jours, tous les indicateurs montraient pourtant que cette décision était inéluctable. Or, elle a tardé. Si dans certains établissements, la fermeture a été préparée et a pu se faire dans le calme durant l'après-midi, dans d'autres lieux, c'est bien tout le contraire qui s'est passé. Pré-

cipitation incompréhensible, interruption des cours en plein milieu de l'après-midi, confusion, certain.e.s élèves mis à la rue en cinq minutes, provoquant la panique de certains parents et l'incompréhension de nombreux.euses professionnel.le.s. N'aurait-on pas pu préparer cette fermeture en amont, communiquer tranquillement sur celle-ci et préparer la suite avec davantage de sérénité?

Si le choix de la fermeture n'est pas à remettre en cause, la procédure peut être questionnée. Plus de trois mois nous séparent de cette journée historique. Et si les problèmes suscités par celle-ci semblent aujourd'hui anecdotiques pour certain.e.s, il reste qu'elle préparait à une succession d'avaries étatiques dont il est temps, aujourd'hui, de rendre compte. Nous ne le savions pas encore, mais cette fermeture des lieux de formation préluait à la remise en cause de certaines valeurs démocratiques qui symbolisent notre État de droit. Faisons le bilan de ces deux mois!

Le 13 mars annonçait le 16, jour du début du confinement décrété par le Conseil fédéral. Entre ces deux dates, pendant le week-end, le corps enseignant a dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et de réactivité. Nombreuses et nombreux sont les enseignant.e.s à avoir pris leurs responsabilités et avoir fait preuve d'initiatives pédagogiques, d'autonomie et de conscience professionnelle. En deux jours de multiples plateformes pédagogiques en ligne sont nées, des sites Internet, des groupes de discussion, ... « L'enseignement à distance » comme s'est plu à le nommer Mme Amarelle et ses adjoints, démarrait avant même que le Département en donnât le ton.

Affirmons-le clairement, il ne s'agit pas d'un enseignement, mais d'un support de travail à distance. Les nombreux retours des élèves et enseignant.e.s lors de ces dernières semaines l'attestent, rien ne peut remplacer l'enseignement « en présentiel » (puisque telle est la formule qui s'est imposée). Nommer cela de l'enseignement est une hypocrisie, voire

même un mensonge, tant le lien pédagogique a été distendu si ce n'est complètement perdu.

De plus, durant cette longue période de télétravail pour de nombreux corps de métiers, il faut également rappeler aux partisan.e.s de « l'enseignement à distance » qu'il dépend de l'état et de la disponibilité du matériel informatique. Certaines familles ne disposent pas d'ordinateur, certaines en ont un, mais il a été utilisé prioritairement par les parents dans le cadre de leur propre travail, d'autres n'ont pas accès à Internet ou à une imprimante. Et même si le matériel informatique a été mis à disposition des élèves, les problèmes techniques et autres avaries numériques, dues en partie à l'obsolescence programmée par les grands groupes informatiques, empêchent souvent d'effectuer le travail à distance.

Parfois source de conflit intrafamilial, signalons également que « L'enseignement à distance » fragilise la santé. Trop de temps sur un écran provoque une fatigue visuelle, parfois des maux de dos (posture) et d'autres problèmes physiques. Pire encore, « l'enseignement à distance » exacerbe les inégalités sociales, met sur la touche de nombreux.euses élèves et participe grandement au décrochage scolaire, même pour celles et ceux qui ont tout le matériel souhaité. En effet, dans ce dernier cas, le propre de l'enseignement est la relation pédagogique qui s'exprime dans l'instantanéité, la captation de l'attention et la remobilisation de l'élève, la remédiation, l'évaluation formative, l'ajus-

tement de l'enseignement. On entend déjà certain.e.s, les plus impatient.e.s à la révolution du tout numérique, dire que « l'enseignement à distance » permettrait à chaque élève de trouver son propre rythme. S'il paraît évident qu'il laisse souvent, pour les élèves les plus âgé.e.s, une plus grande autonomie, « l'enseignement à distance » provoque chez les adolescent.e.s une destruction complète du rythme quotidien. Les témoignages de certain.e.s élèves et gymnasiens.ne.s confirment qu'ils.elles ont subi un bouleversement de leurs habitudes quotidiennes. En effet, pendant cette période de confinement, plusieurs affirment, par exemple, se coucher au milieu de la nuit et se réveiller également tardivement, manquant les cours proposés en matinée via zoom. D'autres, sans doute les plus délaissé.e.s au sein de la cellule familiale, évoquent un « manque de rythme » qui pourrait être interprété comme une complète absence de règles et d'habitudes quotidiennes à domicile.

La prise en charge instantanée du travail à distance par les enseignant.e.s durant ce week-end de la mi-mars sans qu'il y ait eu préalablement une voie claire délivrée par le Département a eu pour effet une désorganisation complète du dispositif de travail à distance dès les premiers jours. De nombreux.euses élèves et leurs parents ont surnagé entre les diverses plateformes et moyens de communications proposés par les professionnel.le.s de l'enseignement. Sans directives claires, pendant des semaines, sans aucun équilibre des charges de

travail, aucun ajustement, aucune normalisation de ces nouvelles procédures. Il aura fallu attendre plus d'une semaine, le 24 mars, pour que le Département publie la décision N° 166 sur les « Dispositions de mise en œuvre de l'enseignement à distance dans l'enseignement obligatoire (COVID 19) », après que la SVMS a appelé « au calme » le 20 mars. Une dizaine de jours lors desquels les cas infectés par le virus augmentaient significativement, ce qui a contribué à exacerber l'anxiété au sein des familles, et particulièrement des élèves, qui devaient faire face à l'inconnu. Cette hésitation (ou cette temporisation) a cependant vite laissé place à l'opportunisme du DFJC pour accélérer la transition numérique souhaitée, véritable leitmotiv du programme de Mme Amarrelle.

Cependant, il faut le proclamer encore, quitte à se répéter, la rapide prise en charge du travail à distance par les enseignant.e.s a démontré qu'ils.elles étaient responsables, professionnel.le.s et ingénieux.euses. Cette réactivité n'a pourtant été possible qu'avec les moyens informatiques personnels qu'utilise quotidiennement le corps enseignant. Chaque enseignant.e a utilisé son ordinateur personnel, son propre smartphone, sa connexion Internet privée, tant d'outils payés par ses propres moyens. Comment proposer du travail à distance sans matériel numérique et informatique professionnel ? De plus, « l'éducation au numérique est la première priorité de l'école vaudoise lors de cette rentrée scolaire 2018 »¹, lit-on sur le

¹ <https://www.vd.ch/toitites-les-actualites/news/leducation-numerique-et-la-formation-professionnelle-au-coeur-de-la-rentree-scolaire-vaudoise-2018/>

site de l'État de Vaud. S'il ne s'agit pas ici de discuter de cette mesure, nous pouvons nous demander comment accompagner les élèves dans cette « éducation numérique » sans matériel personnel ? Les derniers mois attestent que chaque enseignant.e utilise du matériel informatique personnel dans le cadre professionnel. Cependant, aucune aide de l'État pour l'achat de ce matériel ! Nous réitérons notre demande : chaque enseignant.e doit pouvoir bénéficier d'une somme quinquennale de 2000.- pour l'achat du matériel informatique indispensable à son travail.

Si le travail à distance et la communication entre les enseignant.e.s et les élèves ont sans doute permis de conserver le lien pédagogique, leur permettant de conserver une direction durant les longues semaines de confinement, il en va tout autrement des informations délivrées par le Département. Il est vrai que le Conseil d'État dépendait des directives du Conseil fédéral, mais il est également certain que sa communication n'a pas toujours été clairvoyante et n'a pas respecté les usages. En effet, durant ces deux mois, on peut déplorer une communication hyper-verticale, voire populiste (sur le numérique), lors de laquelle la population était informée avant les parents, eux.elles-mêmes avant les professionnel.le.s de l'enseignement. Comment éteindre l'incendie si les pompier.e.s ne sont pas informés des mesures à appliquer ? Aux injonctions paradoxales² se sont ajoutées des prescriptions sanitaires et pédagogiques sans que les principaux.ales intéressé.e.s ne soient consul-

té.e.s. Ça a été notamment le cas des principes de certification de l'année, des examens de certificat ou des modalités quant à la réouverture des écoles obligatoires et post-obligatoires...

... AU DÉCONFINEMENT

De même, lors de la réouverture, aucune consultation n'a été menée par le Département. Le corps enseignant s'est retrouvé devant le fait accompli, entre la joie de retrouver les élèves ainsi qu'une vie professionnelle qui tend vers une normalité et l'anxiété de contracter la maladie en se trouvant physiquement en classe. Si on tient compte des derniers chiffres de l'épidémie, les 3 semaines qui nous séparent de cette réouverture semblent démontrer, pour le moment, que la stratégie a fonctionné. En revanche, plusieurs avaries sont toujours observables dans plusieurs établissements scolaires dont les directions et les communes prennent les mesures sanitaires dictées par le Département avec légèreté, ce qui ne contribue pas à (r)établir la confiance des enseignant.e.s.

Si le retour des élèves en classe, conséquence d'une réduction des infections en Suisse et dans le canton, peut être salué, les principes pédagogiques de ce retour doivent donc encore être discutés. En effet, selon le Département, il s'agissait « de permettre en priorité aux élèves de reprendre leurs apprentissages dans l'optique de leur faire acquérir *a minima* les notions en lien avec les attentes fondamentales de fin d'année et de cycle. » Théoriquement, cet objectif semble tout à fait abordable, pratiquement, il est

illusoire. Malheureusement, de nombreux.euses élèves, sachant que la certification est terminée, qu'ils.elles ont réussi ou échoué leur année scolaire, que cette dernière n'a plus d'enjeu significatif, font uniquement acte de présence pour la plupart ou ne se rendent pas en classe pour certain.e.s. De plus, les nombreux.euses remplaçant.e.s engagé.e.s dans certains établissements scolaires pour remplacer les enseignant.e.s vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable n'ont ni permis de rétablir le lien pédagogique tant souhaité par Mme Amarelle ni permis de rétablir un cadre de travail régulier et sécurisant pour le suivi des apprentissages des élèves. Le personnel enseignant, résigné, aurait certainement souhaité participer à l'élaboration de ces objectifs. Sans doute aurait-il proposé des solutions plus pragmatiques en accord avec leur expérience pratique. Il faut rétablir « le lien pédagogique » entend-on inlassablement. S'est-on déjà posé la question de la signification de cette expression ?

De plus, alors qu'il faudrait que tou.te.s les élèves acquièrent les objectifs fondamentaux de leur cycle après deux mois d'absence, voire de décrochage scolaire, le Département sonne le retour par classe entière dès le 25 mai jusqu'en 8P et dès le 2 juin jusqu'en 11S. Il est presque offensant de constater qu'une nouvelle fois les enseignant.e.s et leurs principaux.ales représentant.e.s syndicaux.ales n'aient pas été entendu.e.s. Toutes et tous demandaient de poursuivre par demi-classe afin de remédier justement aux

2 Notons l'exemple le plus emblématique de Daniel Koch qui autorise les grands-parents à embrasser leurs petits-enfants tout en leur demandant de ne pas les garder.

lacunes accumulées et afin de rétablir le lien social. Soulignons encore que même les directions y étaient majoritairement favorables. Mais rien ! Rien n'a été entrepris dans ce sens ! Aucune écoute ! Aucune négociation ! Cela semble d'autant plus surprenant que la Cheffe du Département promettait aux directions d'établissement le 29 avril déjà : « la DGEO, consciente que des lacunes existeront, prévoit la mise en place d'un programme de soutien et d'appui destiné à venir en aide aux élèves en difficulté dès le début de la prochaine année scolaire. »³ A nouveau, si la

proposition est la bienvenue et n'a pas, pour le moment, à être commentée, comment expliquer qu'il faille faire atteindre les objectifs aux élèves durant la fin de l'année alors que ceux.celles-ci ont pris un retard substantiel.

Enfin, cette reprise des cours « présentiel » a été une occasion manquée de lutter contre la pandémie. La politique de traçage des cas infectieux dans les écoles interroge. Comme lors du début du mois de mars, il faudrait dissimuler les cas infectés alors qu'il y avait une opportunité sans précédent d'appliquer une stratégie de tests à grande

échelle. Or, c'est tout le contraire ! De plus, malheureusement, aucune étude à notre connaissance n'a été réalisée sur le monde enseignant. Aucun chiffre sur le nombre d'élèves infecté.e.s ! Aucun chiffre sur le nombre d'enseignant.e.s infecté.e.s ! Nous connaissons toutes et tous de nombreux.ses collègues qui ont peut-être contracté le virus dès le mois de mars et avons les témoignages de nombreux.euses élèves malades durant ces semaines-là. Or, aucune information de la part des directions, ni du Département n'a été donnée.

ADHÉRER À LA SVMS, C'EST...

- ➔ **Rejoindre les 900 enseignant.e.s actifs.ves membres de l'organisation dans le secondaire I et II pour promouvoir la qualité de l'école vaudoise et des conditions de travail des maître.sse.s**
- ➔ **Agir collectivement avec les milliers de membres de la Fédération syndicale SUD pour un service public de qualité pour les usager.e.s et l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs public et parapublic**
- ➔ **Participer aux assemblées pour prendre position sur les orientations de l'école vaudoise**
- ➔ **Recevoir de l'information par l'intermédiaire du bulletin** édité quatre fois par an et par l'intermédiaire **des délégué.e.s SVMS dans les établissements.** La liste des délégué.e.s est sur notre site Internet.
- ➔ **... Bénéficier d'une aide en cas de conflit avec l'employeur ou pour toute question liée aux rapports de travail.** Pour la défense professionnelle, syndicale et juridique, contactez le secrétariat par téléphone au 021 616 19 93, par mail à info@svms.ch ou directement sur notre site Internet et vous serez orientés vers la personne la plus à même de vous répondre.
- ➔ **Avoir une assurance RC professionnelle** qui couvre les membres SVMS contre le risque de dommages occasionnés à du matériel professionnel.
- ➔ **Soutenir ou rejoindre le comité,** actuellement composé de: **Gilles Pierrehumbert**, président, **Philippe Wittwer**, trésorier, **Sylvie Guex**, **Myriam Fijani-Araghi** et **Yvan Gratzl**, **Bénédicte Nibaudeau**, **Isma Raho** membres.
- ➔ **... Disposer des services d'un secrétariat dynamique et efficace** auquel s'adresser préalablement pour toute question. Demandez **Géraldine Malherbe**, à la **SVMS, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne**
- ➔ **Le tout pour une cotisation de Fr. 200.- par an** qui couvre les frais de fonctionnement de la SVMS, la cotisation à la Fédération syndicale SUD (45.-), la protection juridique (15.-) et les 5.- de contribution au fonds de lutte. Les nouveaux membres paient une contribution unique de 10.- au fonds de prévoyance.
- ➔ **Inscrivez-vous** sur le site Internet ou envoyez le bulletin ci-dessous.

Bulletin d'adhésion

Nom: Prénom:

Adresse: NPA/localité:

N° tél.: Courriel:

Ordre d'enseignement: Secondaire I Gymnase Primaire Transition Professionnel HEP

Etablissement(s):

Bulletin à envoyer à: SVMS Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne